SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de la **Section locale de Montréal**, tenue le **mercredi 23 septembre 2026, à l'Édifice FTQ, situé au 565, boul. Crémazie Est, 2e étage à Montréal.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale par le président;
2. Présentation de la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis;
3. Approbation et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 août 2026;
4. Demandes d'admission des nouveaux membres ;
5. Rapport mensuel de la secrétaire-trésorière sur l'état de variation de la caisse générale du mois d'août 2026;
6. Rapport du Comité exécutif;
7. Rapport du Comité finances et activités sociales;
8. Prévisions budgétaires 2026-2027;
9. Résolutions ;
10. Mise en nomination des délégué(e)s syndicaux;
11. Résolutions pour le congrès national 2027;
12. Affaires générales;
13. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT À 18 H 41

En ouverture, le confrère et président Renaud Viel souhaite la bienvenue aux nombreux membres présents. Il souligne l'importance de reconnaître le territoire sur lequel nous nous trouvons, un territoire autochtone non cédé de la nation Kanien'kehà:ka.

Le confrère président souligne que la présente assemblée est surchargée et comporte plusieurs points à l'ordre du jour. Il rappelle notamment que plusieurs résolutions seront présentées dans le cadre de la conférence précongrès et que les prévisions budgétaires pour l'année 2026-2027 seront présentées aux membres.

Une présentation de la Caisse Desjardins est également prévue. Le président rappelle par ailleurs la tenue de la formation « Initiation à la vie syndicale et Délégué de base », qui aura lieu du 13 au 15 novembre 2026.

Des informations seront également transmises concernant la révision des prestations parentales. Enfin, la consœur Karine Leclerc fait le point sur la campagne de mobilisation ainsi qu'un retour sur la manifestation qui s'est tenue lundi dernier à Ottawa.

2. PRÉSENTATION DE LA CAISSE DESJARDINS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS UNIS

Monsieur Thibeault Aries présente la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs Unis et fait mention de l'aide fournie lors des conflits de travail. Il présente par la suite les produits et les avantages offerts par la Caisse.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AOÛT 2026

Le confrère Renaud Viel, président, nous informe que le procès-verbal de la dernière assemblée générale est disponible sur les tables dans la salle.

Proposé par : Brigitte Morin
Appuyé par : Serge Perreault

Adopté

4. DEMANDES D'ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

La consœur Andréanne Urbain, secrétaire-trésorière, indique qu'il y a eu 14 demandes d'admission de nouveaux membres depuis la dernière assemblée.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Luc Brisson

Adopté

5. RAPPORT MENSUEL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DE VARIATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DU MOIS D'AOÛT 2026

Le confrère Stéphane Fauvelle, secrétaire-trésorier adjoint, procède à la lecture, l'analyse et l'explication du rapport mensuel sur l'état des variations de la caisse pour le mois d'août 2026.

Proposé par : Marco Trempe
Appuyé par : Luc Brisson

Adopté

6. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

La consœur Andréanne Urbain nous fait une lecture du rapport de la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue le 18 septembre 2026. Plusieurs membres interviennent concernant le rapport du CEL. La consœur Cathy Bédard ainsi que les confrères Stéphane Roy, Renaud Viel et Yannick Scott répondent aux différentes questions.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Valérie Huneault-Blondin

Adopté

7. RAPPORT DU COMITÉ FINANCES ET ACTIVITÉS SOCIALES

Le confrère Renaud Viel procède à la lecture du rapport de la réunion du Comité de finances et activités sociales qui s'est déroulée le 14 septembre 2026 dans les bureaux de la Section locale de Montréal.

Proposé par : Luc Brisson
Appuyé par : Diane Amesbury

Adopté

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

La consœur Andréanne Urbain présente les prévisions budgétaires pour l'année 2026-2027 tout en répondant aux différentes questions.

Proposé par : Steve Bretherton
Appuyé par : Stéphane Fauvelle

Adopté

9. RÉSOLUTIONS

9.1 CLAUSE 1.20

ATTENDU QUE les membres suivants ont demandé d'être exemptés du paiement de leurs cotisations syndicales pour les périodes suivantes :

N.B. Pour préserver la confidentialité des membres qui ont présenté une demande d'exemption de cotisations syndicales, leurs noms ont été retirés.

QU'IL SOIT RÉSOLU de dispenser ces membres du paiement de leurs cotisations syndicales pour la période concernée, et ce, pour des raisons valables ;

QU'IL SOIT RÉSOLU de conserver le statut de membre « En règle » pour ces membres.

Proposé par : Brigitte Morin
Appuyé par : Sophie Desrochers

Adopté

9.2 **AJOUT DE PRÉSENCES**

ATTENDU QUE le règlement 401 de la Section locale peut permettre aux membres qui agissent en service commandé pour le Syndicat et/ou qui sont en congé parental, au moment où se déroule une assemblée générale, de se voir accorder une présence lors de ladite assemblée;

ATTENDU QUE les confrères suivants ne pouvaient prendre part à l'assemblée générale des membres du mercredi 26 août 2026 :

- Jean-Sébastien Cauvier
- Marc-Édouard Joubert

ATTENDU QUE les membres ont présenté une demande, en conformité avec le règlement 401 de la Section locale;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'ajout d'une présence aux membres mentionnés, pour l'assemblée du 26 août 2026.

Proposé par : Pierre Wilson
Appuyé par : Éric Labrèche

Adopté

9.3 **AGENDA 2027**

ATTENDU QUE l'agenda est déjà publié depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE cet outil de communication facilite la diffusion d'informations concernant notre structure syndicales, les services proposés, ainsi que les droits fondamentaux prévus par la convention collective;

QU'IL SOIT RÉSOLU que cet agenda soit expédié au domicile de chaque membre;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU que le coût de production et d'expédition, estimé à environ 20 000 $ soit porté à l'item « Information ».

Proposé par : Jonathan Caron
Appuyé par : Vickie Dupuis

La consœur Caroline Fortin **propose** un amendement à la résolution, soit d'ajouter les mots suivants : « …que cet agenda soit distribué en installation. », **appuyée** par le confrère Éric Labrèche.

Plusieurs membres interviennent sur le sujet.

La consœur Stéphania Moussignac **propose** la question préalable, **appuyée** par le confrère Jonathan Caron.

La question préalable est : ADOPTÉE.

L'amendement est soumis au vote et est : REJETÉ.

La résolution initiale est ensuite soumise au vote et est : ADOPTÉE.

9.4 **LISTE DÉLÉGATION – CONFÉRENCE PRÉCONGRÈS**

ATTENDU QUE les membres faisant partie de la liste ci-dessous se sont conformés aux modalités prévues à l'article 401 a) des règlements de la Section locale de Montréal;

QU'IL SOIT RÉSOLU de considérer éligibles les membres sur la liste suivante pour la Conférence régionale précongrès des 7 et 8 novembre 2026, dont le choix se fera selon les modalités de l'article 401 b) des règlements de la Section locale de Montréal en fonction du nombre de membres requis.

(Tableau à la page suivante)

LISTE DÉLÉGATION – CONFÉRENCE PRÉCONGRÈS					
	Nom	**Prénom**	**No ID**	**No STTP**	**Présences**
1	Desnoyers	Camille	7003447	121919	27
2	Lapointe	François	7122585	218531	27
3	Moussignac	Stéphania	7027211	150458	27
4	Sarro	Gianfranco	7056745	169877	27
5	Senécal	François	2760533	91179	27
6	Couture	Lisa-Marie	7115289	212556	26
7	Fauvelle	Alex	7123143	218950	26
8	Fauvelle	Stéphane	3153231	117158	26
9	Perreault	Serge	7085648	189466	26
10	Viel	Renaud	7048995	164918	26
11	Beauchemin	Jean-François	7026756	150072	25
12	Charles-Pierre	Ludja	3165965	118292	25
13	Fortin	Caroline	7035681	156226	25
14	Grenon	Pierre-Luc	7125607	220658	25
15	Kirsch	François	7040360	159203	25
16	Morin	Brigitte	3016900	106404	25
17	Presseault	Élie	7034217	154925	25
18	St-Amand	Émilie	7038255	157665	25
19	Urbain	Andréanne	3005798	105843	25
20	Vallée	David	7045157	162777	25
21	Aimé	Darly	3054705	110189	24
22	Bourbeau	Éric	2281783	63135	24
23	Burney	Faruk	2997606	105767	24
24	Chassé	Maxime	3175758	119160	24
25	Corneli	Alexandre	7039709	158795	24
26	Dunn	Timothy	7128669	223072	24
27	Dupuis	Vickie	7150443	241202	24
28	Gauvreau	David	2818531	95367	24
29	Kiopini	Julie	7020460	145802	24
30	Brodeur	Guillaume	7030238	152074	23
31	Desrochers	Sophie	7125279	220414	23
32	Grégoire	Julie	7035742	156272	23
33	Huneault-Blondin	Valérie	7101436	201732	23
34	Joubert	Marc-Édouard	1855956	16977	23 *
35	Labrèche	Éric	7101421	201538	23
36	Roy	Stéphane	7043466	161683	23
37	Scott	Yannick	2274973	73291	23
38	Wilson	Pierre	7041717	160263	23
39	Bédard	Cathy	3117197	114627	22
40	Blain	Jean-François	7049444	165125	22
41	Caron	Jonathan	7106588	205727	22
42	Dallaire	Yannick	7121423	217727	22
43	Grenier	Sophie	7029685	151787	22
44	Harper	Sheila	3070530	111165	22
45	Laroche	Alain	3064417	110935	22
46	Ménard	Nathalie	7128087	222627	22
47	Péloquin	Alexandre	7105828	205131	22
48	Préfontaine	Jordan	7122985	218853	22
49	Trempe	Marco	2800128	95001	22

SUITE : LISTE DÉLÉGATION – CONFÉRENCE PRÉCONGRÈS					
	Nom	**Prénom**	**No ID**	**No STTP**	**Présences**
50	Viens	Marie-France	7075991	182343	22
51	Amaya	Wilian	2929694	100305	21
52	Gale	Roxanne	3061760	110585	21
53	Phaneuf	Sébastien	3008916	106489	21
54	Silencieux	Marie-Lourde	3093085	112951	21
55	Bouchard	Marie-Josée	3166694	118352	20
56	Hamel	Katerine	7048569	166943	20
57	Bitar	Toufic	7058311	171245	19
58	Brisson	Luc	7012144	139178	19
59	Pomerleau	Frédéric	7030475	152199	19
60	Fortin	Jean-Philippe	7100962	201179	18
61	Amesbury	Sharon-Diane	2641089	68311	17
62	Cauvier	Jean-Sébastien	7133182	226849	17 *
63	Lesage	Anny	2800144	94996	17
64	Marion	François	2856727	96286	17
65	Vigneault-Bérubé	Alexandre	7062324	173829	17
66	Bélisle	Patrick	7159587	247883	16
67	Deluy	Mallarmé	2853922	96097	16
68	Lemieux	Patrick	2716615	89195	16
69	Guilbeault	Arianne	7020056	149412	15
70	Kearnan	Fredrick	7146635	238154	15
71	Saumur	Manon	7052649	171144	15
72	Horth	Marie-Josée	7026252	149643	14
73	Leclerc	Karine	7024857	148357	14
74	Pierre-Louis	Yvrose	2814978	98032	14
75	Matteau	Nancy	7030254	152086	13
76	Mom	Davita	7158601	247024	13

Proposé par : Alex Fauvelle
Appuyé par : Faruk Burney
Adopté

10. MISE EN NOMINATION DES DÉLÉGUÉ(E)S SYNDICAUX

Aucune demande de nomination de délégué(e) ou de délégué(e) substitut n'a été reçue.

11. RÉSOLUTIONS – CONGRÈS NATIONAL 2027

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
FORMATION SYNDICALE (1)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit garantir la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE le fonds d'éducation est alimenté par les heures travaillées par des employés;

ATTENDU QUE ce fonds n'est pas indexé et doit être négocié avec Postes Canada à chaque ronde de négociation;

ATTENDU QUE le fonds d'éducation ne suffit plus à satisfaire les obligations éducatives stipulées dans les statuts nationaux;

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier les sessions de formation en ajoutant au paragraphe 11.05 des statuts nationaux ce qui suit :

« Chaque région a le droit d'être représentée par une participante ou un participant pour chaque tranche de 100 membres dans la région, jusqu'à un maximum de 80 participantes et participants par région. »;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les montants alloués au *Fonds d'éducation* soient redistribués sous la responsabilité des dirigeants régionaux de l'éducation et de l'organisation (DREO), proportionnellement au nombre de membres dans leurs régions respectives.

Proposé par : Frédéric Kearnan
Appuyé par : Anny Lesage

Lors des discussions, le confrère Frédéric Kearnan **propose** le renvoi de la résolution au comité régional des résolutions pour peaufiner les résolus, **appuyé** par la consœur Caroline Fortin.

La proposition de renvoi est : ADOPTÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
ALLOCATIONS AUX SECTIONS LOCALES (2)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les sections locales reçoivent 26% des cotisations syndicales nationales tel que définis au paragraphe 7.08 des statuts nationaux;

ATTENDU QUE la majorité des sections locales ont une bonne santé financière;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'éliminer le passage suivant du paragraphe 7.08 des statuts nationaux :

« En plus des sommes prévues à l'alinéa c) ci-dessus, les sections locales comptant 250 membres ou moins reçoivent 250 $ par mois, les sections locales comptant 251 à 1 000 membres reçoivent 1 $ par membre par mois et les sections locales comptant 1 001 membres et plus reçoivent 1 000$ par mois. »

Proposé par : Diane Amesbury
Appuyé par : Serge Perreault
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
PER DIEMS (3)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

ATTENDU QUE les allocations prévues au paragraphe 7.42 ne font pas de distinction entre le mode virtuel ou présentiel des activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le passage suivant du paragraphe 7.42 des statuts nationaux :

« À compter du 1er juillet 2023, les dirigeantes ou dirigeants nationaux et régionaux, les permanentes ou permanents syndicaux et les déléguées ou délégués prenant part à des activités syndicales **en présentiel** avec l'autorisation du Syndicat reçoivent les allocations quotidiennes suivantes à condition qu'ils participent pleinement à ces activités : ».

Proposé par : Anny Lesage
Appuyé par : Jonathan Caron

La consœur Anny Lesage **propose** l'amendement suivant, **appuyée** par le confrère Alex Fauvelle :

« À compter du 1er juillet **2027**, les dirigeants… »

L'amendement est : ADOPTÉ.

La résolution amendée est : ADOPTÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
PER DIEMS (4)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

ATTENDU QUE la majorité des appartements loués par le Syndicat possède chacun une cuisinette;

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le passage suivant du paragraphe 7.49 des statuts nationaux :

« Lorsque nécessaire, le Syndicat loue un appartement pour chaque membre travaillant sur un projet spécial ou sur le Comité de négociation. Le Syndicat leur verse la totalité de l'allocation prévue au paragraphe 7.42 durant les trente (30) premiers jours et, par la suite, ce montant passera à cinquante pour cent (50 %) des montants indiqués au paragraphe 7.42 jusqu'à la fin du projet spécial ou jusqu'à la fin des négociations. Si les membres sont autorisés à assister ou à participer à d'autres activités syndicales pendant cette période, l'allocation indiquée au paragraphe 7.42 s'applique. Cette allocation est ajustée chaque année conformément au paragraphe 7.62».

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Caroline Fortin

Des discussions s'en suivent et la consœur Anny Lesage demande des précisions. Le confrère Alex Fauvelle **propose** le renvoi de la résolution au comité régional des résolutions, **appuyé** par la consœur Anny Lesage.

La proposition de renvoi est : ADOPTÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
NÉGOCIATIONS EN MODE HYBRIDE (5)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

ATTENDU QUE la technologie a évolué depuis les dernières négociations;

ATTENDU QU'il est maintenant possible de faire certaines réunions en mode virtuel;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser le Comité de négociation d'effectuer leur mandat en mode présentiel, virtuel ou hybride;

Proposé par : Marco Trempe
Appuyé par : Nancy Matteau
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
FUSION 3e ET 2e VICE-PRÉSIDENT NATIONAL (6)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le maintien de la structure actuelle représente une dépense importante pour le STTP;

ATTENDU QUE le STTP doit adapter sa structure organisationnelle à sa capacité financière;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les responsabilités du 3e vice-président national soient transférées au 2e vice-président national;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le poste du 3e vice-président national soit aboli;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les concordances dans les statuts nationaux soient effectuées.

Proposé par : Sophie Desrochers
Appuyé par : Faruk Burney
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
ABOLITION DU POSTE DE PERMANENT AU COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL (7)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le maintien de la structure actuelle représente une dépense importante pour le STTP;

ATTENDU QUE le STTP doit adapter sa structure organisationnelle à sa capacité financière;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

QU'IL SOIT RÉSOLU de supprimer le paragraphe 10.02 des statuts nationaux.

Proposé par : Jonathan Caron
Appuyé par : Brigitte Morin
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
ABOLITION D'UN POSTE DE PERMANENT SYNDICAL AUX GRIEFS (8)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le maintien de la structure actuelle représente une dépense importante pour le STTP;

ATTENDU QUE le STTP doit adapter sa structure organisationnelle à sa capacité financière;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du syndicat;

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 10.01 des statuts nationaux afin de réduire de quatre à trois le nombre de permanentes syndicales ou permanents syndicaux nationaux;

QU'IL ENFIN SOIT RÉSOLU que le permanent aboli soit un permanent sans dénomination linguistique.

Proposé par : Anny Lesage
Appuyé par : Jonathan Caron

La consœur Anny Lesage **propose** un amendement visant à modifier le premier résolu afin de remplacer « de quatre à trois » par « à trois » et à supprimer le deuxième résolu, **appuyée** par le confrère Alex Fauvelle.

L'amendement est : ADOPTÉ.

La résolution amendée est : REJETÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
TÂCHES PAICD (9)

ATTENDU QUE le programme d'assurance invalidité de courte durée (PAICD) a été instauré lors de la négociation de 2011;

ATTENDU QUE chaque région adopte des procédures distinctes pour la désignation du responsable de ces dossiers;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la gestion des dossiers de PAICD soit confiée au dirigeant·e régional de l'éducation et de l'organisation de chaque région.

Proposé par : Pierre Wilson
Appuyé par : Nancy Matteau

La consœur Anny Lesage **propose** l'amendement suivant :

« … que la gestion des dossiers de PAICD soit décidée par le comité exécutif régional de chaque région. »

Le confrère Renaud Viel s'oppose à l'amendement, considérant que celui-ci modifie le sens de la résolution.

L'amendement est : REJETÉ.

Un deuxième vote est nécessaire pour départager.

La résolution initiale est : ADOPTÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
VOTE NÉGOCIATIONS EN MODE HYBRIDE (10)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

ATTENDU QUE la tenue des assemblées d'information et des votes reliés au processus de négociation génère des coûts importants en déplacement, hébergement, salaires perdus et allocations;

ATTENDU QUE la technologie a évolué depuis les dernières négociations;

ATTENDU QU'il est maintenant possible de faire certaines réunions en mode virtuel;

QU'IL SOIT RÉSOLU que toute assemblée d'information ainsi que tout vote des membres requis lors du processus de négociation soient effectués en mode présentiel, virtuel ou hybride, selon la décision du Comité exécutif national.

Proposé par : Marco Trempe
Appuyé par : Lenin Hidalgo

Correction : remplacer « Comité exécutif national » par « **Conseil** exécutif national ».

La résolution corrigée est : ADOPTÉE.

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
PROGRAMME NATIONAL DE REVENDICATIONS (11)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE les statuts nationaux prévoient que les prévisions budgétaires du Syndicat doivent être équilibrées;

ATTENDU QUE le nombre de membres représentés par le STTP devrait diminuer au cours des prochaines années, entraînant une pression accrue sur les ressources financières du Syndicat;

ATTENDU QUE la tenue des assemblées d'information et des votes reliés au processus de négociation génère des coûts importants en déplacement, hébergement, salaires perdus et allocations;

ATTENDU QUE le programme national de revendications est déjà voté localement ainsi que régionalement;

ATTENDU QU'historiquement le programme national de revendications a toujours été entériné par les membres;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'abolir le vote national sur le programme national de revendications.

Proposé par : Serge Perreault
Appuyé par : Nathalie Ménard
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
LIMITER LES DEMANDES DE NÉGOCIATIONS (12)

ATTENDU QUE le comité de négociation est responsable de répondre aux demandes des membres;

ATTENDU QUE la présentation d'un trop grand nombre de demandes peut s'avérer contreproductive;

ATTENDU QU'au terme d'une négociation, seules quelques revendications sont généralement obtenues;

QU'IL SOIT RÉSOLU que chaque région soit limitée à quinze demandes, dans le but d'élaborer un programme national de revendications recevable.

Proposé par : Anny Lesage
Appuyé par : François Senécal
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
AGM EN MODE HYBRIDE (13)

ATTENDU QUE la technologie a évolué depuis les dernières années;

ATTENDU QU'il est maintenant possible de faire certaines réunions en mode virtuel;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser les sections locales à tenir les assemblées générales mensuelles des membres en mode présentiel, virtuel ou hybride.

Proposé par : Pierre Wilson
Appuyé par : Maxime Chassé
Adopté

RÉSOLUTION PRÉCONGRÈS
COMITÉS NATIONAUX EN MODE VIRTUEL (14)

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) doit assurer la pérennité de ses finances tout en maintenant les services offerts à ses membres;

ATTENDU QUE la technologie a évolué depuis les dernières années;

ATTENDU QU'il est maintenant possible de faire certains types de réunions en mode virtuel;

QU'IL SOIT RÉSOLU de tenir de façon virtuelle une réunion sur deux, pour les réunions statutaires des comités nationaux suivants :

- Comité national des femmes;
- Comité national des droits de la personne;
- Comité national des jeunes;
- Comité national de santé et sécurité;
- Comité national de la mesure du travail.

Proposé par : Caroline Fortin
Appuyé par : Guillaume Brodeur

Le confrère Frédéric Kearnan **propose** un amendement visant à ajouter la possibilité de tenir les réunions en mode hybride. Le confrère Renaud Viel s'oppose à l'amendement, puisqu'il change le sens de la résolution.

L'amendement est : REJETÉ.

La résolution initiale est : ADOPTÉE.

Les résolutions restantes (15 à 38) seront reprises à la conférence précongrès.

Vers 22 h 00, la consœur Caroline Fortin **propose** de prolonger l'assemblée générale des membres de 15 minutes, **appuyée** par le confrère Pierre Wilson.

Lors de la discussion, la consœur Anny Lesage **propose** la question préalable concernant la position du président, le confrère Renaud Viel, selon laquelle pour faire une entorse au règlement 801, il faut l'unanimité de l'assemblée, **appuyée** par le confrère Alex Fauvelle.

La question préalable est : ADOPTÉE.

La proposition de prolonger l'assemblée est : REJETÉE.

12. AFFAIRES GÉNÉRALES

Aucune affaire générale n'est traitée en raison de la fin de l'assemblée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée générale a lieu à 22 h 11.

_____
Renaud Viel
Président
STTP - Section locale de Montréal
RV/PLG/go sepb-574

_____
Pierre-Luc Grenon, directeur
Comité éducation syndicale et étude de la législation
STTP-Section locale de Montréal

Montréal, le 20 octobre 2026